

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
19 décembre 2023

PUBLIE LE : 20 DEC. 2023

Délibération n°231219-2 : Compte-rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le treize décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

PRESENTS

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE

François DAZELLE, PRESIDENT
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE

Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE

Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communautés non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Carole BUHOT, Ingénieur du Syndicat VALOSEINE
Monsieur Béranger LAVAILL, Ingénieur du syndicat VALOSEINE
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	8
Délégués présents	:	8
Pouvoirs	:	/
Délégués comptant pour le vote	:	8

OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23 ;

CONSIDERANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétences consentie par le comité syndical dans sa délibération en date du 20 septembre 2022 ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

PREND ACTE des décisions du Président qui suivent :

Décision n° 2023-21

OBJET : Marché SID23S – Investigation géotechnique pour la modernisation du centre de tri Cyrène – Signature

Il a été décidé de confier la prestation d'investigation géotechnique pour la modernisation du centre de tri Cyrène à la société ICSEO Bureau d'études, sise 11 rue de la croix Belin 21140 Semur-en-Auxois.

Montant de la prestation : 12 495 euros HT, soit 14 994 euros TTC.

Décision n° 2023-22

OBJET : Marché SID23R – Abonnement mobile pour connexion internet à la déchetterie de Triel-sur-Seine – Signature – Annule et remplace

Il a été décidé de confier la prestation SID23R d'abonnement mobile pour la connexion internet à la déchetterie de Triel-sur-Seine à la société HP3I sise 5 rue Charles Guilbert 78190 Trappes.

Montant d'installation : 1 059 euros HT, soit 1 270,80 euros TTC.

Montant d'abonnement : 24 euros HT par mois, soit 28 euros TTC par mois.

La présente décision annule et remplace la décision n° 2023-20 signée le 14 août 2023 et transmise au contrôle de légalité le 16 août 2023, pour cause d'erreur dans la formulation du devis.

Décision n° 2023-23

OBJET : Marché SID23T – Fourniture d'un compacteur poste-fixe AJK 222 – Signature

Il a été décidé de confier la prestation SID23T de fourniture d'un compacteur poste-fixe à la société AJK France, sise 12 rue des forts 59960 Neuville-en-Ferrain.

Montant global et forfaitaire : 11 500 euros HT, soit 13 800 € TTC.

Décision n° 2023-24

OBJET : Marché SID23U – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'analyse des offres des marchés de traitements des encombrants et des végétaux – Signature

Il a été décidé de confier la prestation SID23U d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'analyse des offres des marchés de traitement des encombrants et de traitement des végétaux à la société Trident Service, sise 15 allée des sablières 78290 Croissy-sur-Seine.

Montant global et forfaitaire : 4 038 euros HT, soit 4 845 euros TTC.

Décision n° 2023-25

OBJET : Marché SID23V – Appui au montage d'un dossier de demande de subvention au fonds européen de développement régional dans le cadre de de la modernisation du centre Cyrène – Signature

Il a été décidé de confier la prestation SID23V de mission d'appui au montage d'un dossier de demande de subvention au fonds européen de développement régional, dans le cadre de la modernisation du centre Cyrène, à la société Ariane Conseil, sise 98 rue Baraban 69003 Lyon.
Montant global et forfaitaire : 14 300 euros HT, soit 17 160 euros TTC.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 19/12/2023
Transmis en préfecture et affiché le 20/12/2023

Georges NONNIER
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme

François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal